



AU BÉNIN

## UN PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION POUR UNE MEILLEURE SCOLARITÉ



### Entretien avec Gervais Enagnon Akologbo (ETD, Bénin)

Gervais Enagnon Akologbo est ingénieur agronome. Il travaille au sein la branche béninoise d'Entreprises, Territoires et Développement (ETD) comme responsable appui aux PME et promotion des chaînes de valeurs. ETD suscite la création de petites entreprises mettant en relation agriculteurs et demande urbaine.

ETD a démarré un travail de plaidoyer en vue de l'obtention d'un cadre légal qui permettrait à ces entreprises d'approvisionner les cantines scolaires et par extension, d'impulser un développement local.

Dans le cadre d'un projet porté par :



<https://acting-for-life.org>



<http://www.oadel-togo.org/>



<http://gic-benin.org/site/>

### Le gouvernement béninois intervient-il dans les programmes des cantines scolaires ?

Le gouvernement intervient dans les programmes d'alimentation scolaire depuis les années 2000. Dans cette tâche, il était accompagné par plusieurs partenaires parmi lesquels le Pam, le Catholic Relief Service (CRS) ou encore le Partenariat mondial pour l'éducation (PME).

Afin de coordonner ces différents partenariats, l'État a créé en 2013 une Direction de l'alimentation scolaire (DAS) rattachée au Ministère de l'Éducation nationale. Les faibles capacités de cette structure (financières, organisationnelles) ont conduit au non fonctionnement des cantines scolaires durant deux années. Ce premier programme gouvernemental s'est achevé en 2015 avec un bilan peu satisfaisant.

En 2018, le nouveau gouvernement a lancé le Programme d'alimentation scolaire intégré (Pnasi) dans l'objectif de réduire la faim chez les écoliers « en développant une approche multisectorielle et en privilégiant les achats locaux pour améliorer les performances scolaires, la diversité alimentaire et la nutrition des élèves dans les écoles à cantines ». 3 851 écoles ont été identifiées à travers le pays pour être bénéficiaires du programme. La mise en œuvre des cantines du gouvernement a été confiée au Programme alimentaire mondial (Pam) qui collabore dans sa mission avec des ONG locales.

Nos entretiens avec les directions de l'alimentation scolaire (DAS) et de l'enseignement primaire (DEP) ont révélé qu'au titre de l'année scolaire 2019-2020, le Pnasi avait finalement couvert 3 234 écoles en cantines scolaires. Hors Pnasi, le Pam a organisé un service de cantine dans 618 écoles et le CRS dans 144 écoles.



Repas servis dans une école d'Akiza © ETD Bénin

### À combien s'élève le budget attribué au Pnasi ?

Initialement, le programme était financé par l'État à hauteur de 27 milliards de FCFA. Grâce aux contributions des partenaires financiers du Bénin, ce budget a été porté à 48 milliards de FCFA en 2018. Il finance les frais d'appui directs du programme tels que les frais de gestion des cantines (dans lesquels on compte les salaires du personnel), les frais administratifs, les ustensiles et les denrées<sup>1</sup>. Il permet de financer les repas pour l'intégralité de l'année scolaire (soit 165 rations par élève). Toutefois, une contribution est demandée aux parents d'élèves pour acheter les produits périssables nécessaires à la préparation des repas : poissons, condiments et produits maraîchers (tomates,

---

<sup>1</sup> Sur les 27 milliards de FCFA prévus au départ pour le Pnasi, 11 747,7 millions de FCFA étaient prévus pour l'achat des denrées soit environ 43,5% du portefeuille.

piments, oignons etc.) La contribution des parents est indispensable au bon fonctionnement des cantines, dans l'optique d'assurer aux écoliers des mets ayant une certaine saveur. La valeur de cette contribution varie entre 50 et 25 FCFA par enfant et par jour, elle est fixée par chaque comité de gestion des cantines scolaires (CGCS) en tenant compte des réalités socio-économiques de chaque localité. D'après les responsables des cantines, il arrive que certaines familles ne s'acquittent pas de cette participation, ou bien qu'elles ne donnent qu'une partie du montant fixé.

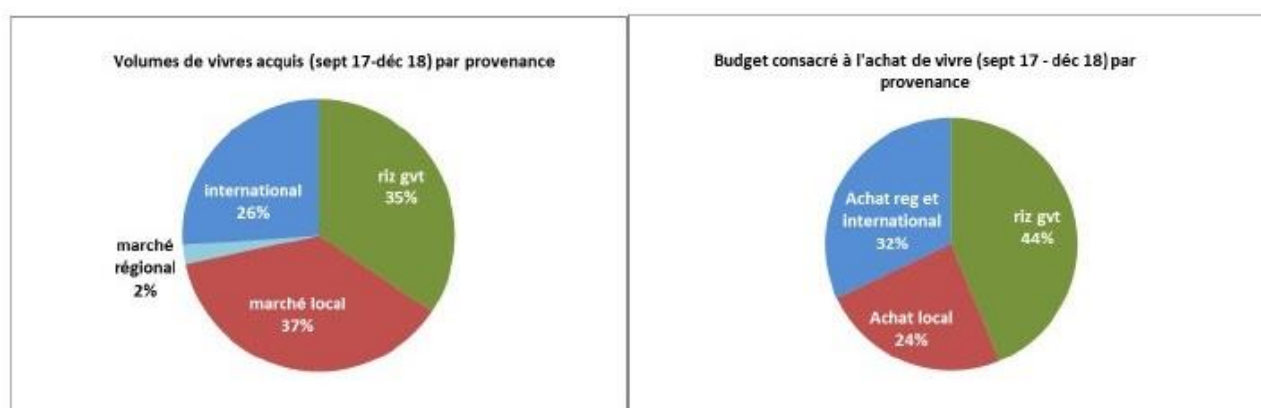
Les ONG locales qui collaborent avec le Pam reçoivent une dotation du Pnasi, proportionnellement au nombre d'écoles qu'elles ont à leur charge, pour assurer les dépenses liées au suivi des cantines, à la collecte de données<sup>2</sup> et aux formations sur le terrain. Des frais de support indirects, s'élevant à 4 % du budget du Pnasi, sont versés directement au siège du Pam.

### ETD participe-t-elle au programme dédié à l'alimentation scolaire du pays ?

ETD n'a à ce jour jamais mis en place de projet spécifiquement dédié à l'alimentation scolaire. Le lien qui existe entre notre organisation et les cantines scolaires est indirect. ETD soutient des entreprises qui interviennent dans la promotion des filières : les Entreprises de services et organisations de producteurs (Esop<sup>3</sup>). Les Esop arrivent parfois à approvisionner le Pam et certains de ses fournisseurs. Par exemple en 2021, certaines Esop béninoises ont répondu à l'appel d'offres lancé par le Pam pour l'approvisionnement des cantines scolaires. Au terme du processus, des contrats de livraison de riz blanc ont été signés avec l'organisation onusienne pour la fourniture de 415 tonnes de produits.

### Quelle est la part de produits locaux dans les repas proposés aux écoliers ?

Le panier alimentaire est proche des habitudes alimentaires locales. Il est composé de céréales, légumineuses, huiles végétales, sels iodés. Les produits maraichers fournis par les parents sont issus de la production locale. Certaines écoles ont mis en place des jardins scolaires pour faire fonctionner leurs cantines. En revanche, les denrées financées par le Pnasi sont majoritairement importées. [voir les graphes ci-dessous, « riz gvt » représente les dons de riz faits par les gouvernements partenaires].



Part des achats locaux dans les achats de vivres, source : rapport d'évaluation à mi-parcours du Pnasi, décembre 2019

<sup>2</sup> Dans leur mission de suivi terrain, les ONG locales sont chargées de collecter des données liées à la santé, à la nutrition et à l'hygiène.

<sup>3</sup> Les Esop visent à rendre opérationnels les liens d'affaire durables entre petits producteurs et agrégateurs afin de faciliter leur accès au marché, au financement et au partage des biens et services que génèrent le système. C'est un modèle de développement qui est basé sur la valorisation de l'agriculture familiale et le développement des marchés urbains.

## Qu'advient-il du Pnasi après 2021 ?

Dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du Pnasi il a été noté que le programme a permis une amélioration notable du fonctionnement des cantines scolaires. Aujourd'hui toutes les écoles éligibles<sup>4</sup> sont couvertes. D'après les informations que nous avons obtenues auprès du Pam, il est possible que le programme soit reconduit.

## Plus généralement, comment sont distribués les marchés institutionnels au Bénin ?

De façon générale, les marchés institutionnels sont attribués après lancement d'un appel d'offres ouvert. Les fournisseurs ayant les capacités de satisfaire la demande répondent à l'appel. Certaines structures publiques, comme les garnisons, ont la possibilité de choisir elles-mêmes leurs prestataires après un appel d'offre restreint.

Dans les deux cas, ces marchés sont souvent remportés par des commerçants qui ont d'importantes capacités de fourniture. La participation des petits producteurs est indirecte et n'est guère formalisée. Il serait intéressant de trouver le moyen de rendre ces contributions formelles.

Dans ce sens, la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (Pnoppa-Bénin), actrice stratégique et représentante des producteurs agricoles dans les dialogues avec les pouvoirs publics, plaide pour que les commandes publiques soient passées directement auprès des organisations de producteurs ou d'entreprises agrégeant la production des petits producteurs, à l'instar des Esop. Elle a organisé un atelier pour sensibiliser sur l'impact des achats institutionnels sur le développement de l'agriculture familiale. Il a réuni les acteurs filières, le Pam, les structures déconcentrées de l'État, les acheteurs institutionnels (publics et privés) etc. La Pnoppa souhaite obtenir des contrats adaptés aux réalités de l'agriculture familiale et donc, des petits producteurs locaux.

Propos recueillis en mai 2021 et édités par Chikomborero Gonese et Hélène Basquin Fané (CFSI)

### Pour creuser le sujet :

- AFL/ETD, Étude de faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo et au Bénin, 2021
- Joseph Koutchika, Au Bénin : un accord cadre pour gagner des marchés publics, 2021
- Nasser Lawani, Au Togo : les « mamans cantines », un nouveau débouché possible pour les paysans, 2021
- David Eloy, Gianluca Ferrera et Tahirou Traoré, Achats institutionnels : un défi stratégique pour l'agriculture ouest-africaine, 2019

---

<sup>4</sup> Les critères d'éligibilité se fonde au niveau de chaque commune sur : (i) le taux d'insécurité alimentaire ; (ii) le taux de pauvreté ; (iii) le taux de malnutrition ; (iii) le taux de scolarisation ; (iv) le taux d'abandon au niveau primaire ; (v) l'environnement favorable au niveau des écoles (hygiène, infrastructure physique pour la conservation et la préparation des aliments, possibilité de participation communautaire) ; (vi) la distance qui sépare l'école et le lieu d'habitation de l'élève. (PNASI, 2017 ; p16)

**Cette initiative a bénéficié d'un financement de la Fondation de France dans le cadre du programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) appel de 2018 (n°17).**

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France), de l'Agence française de développement et de Seed Foundation / Pierson Interepco Export. Jafowa participe au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.



**FONDATION  
JM.BRUNEAU**  
SOUS L'ÉGIDE DE LA  
FONDATION DE FRANCE



**JAFOWA**

